

- ❖ La surface exploitée par les conchyliculteurs de la Baie du Mont-Saint-Michel s'élève à 249 km de lignes de bouchots pour la mytiliculture et 1262 hectares de concessions ostréicoles (dont 941 ha de concessions en eau profonde pour l'élevage de l'huître plate), soit 321 ha de concessions ostréicoles sur estran (source CRC BN 2013). Les quantités produites s'élèvent à 10906 tonnes de moules (vendue sous appellation AOP), 4100 tonnes d'huîtres creuses et 691 tonnes d'huîtres plates (source CRC BN 2013). En 2007, la production en baie du Mont représentant un chiffre d'affaire total dégagé estimé à environ 38 millions d'€.



© Secula



Diagnostic pêche et aquaculture Pays de Dinan / Pays de St Malo

CANDIDATURE au volet territorial du
FONDS EUROPEEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PECHE (FEAMP) – 2016

SECTEUR CÔTE D'EMERAUDE – RANCE – BAIE DU MONT

ETAT DES LIEUX DE LA FORMATION

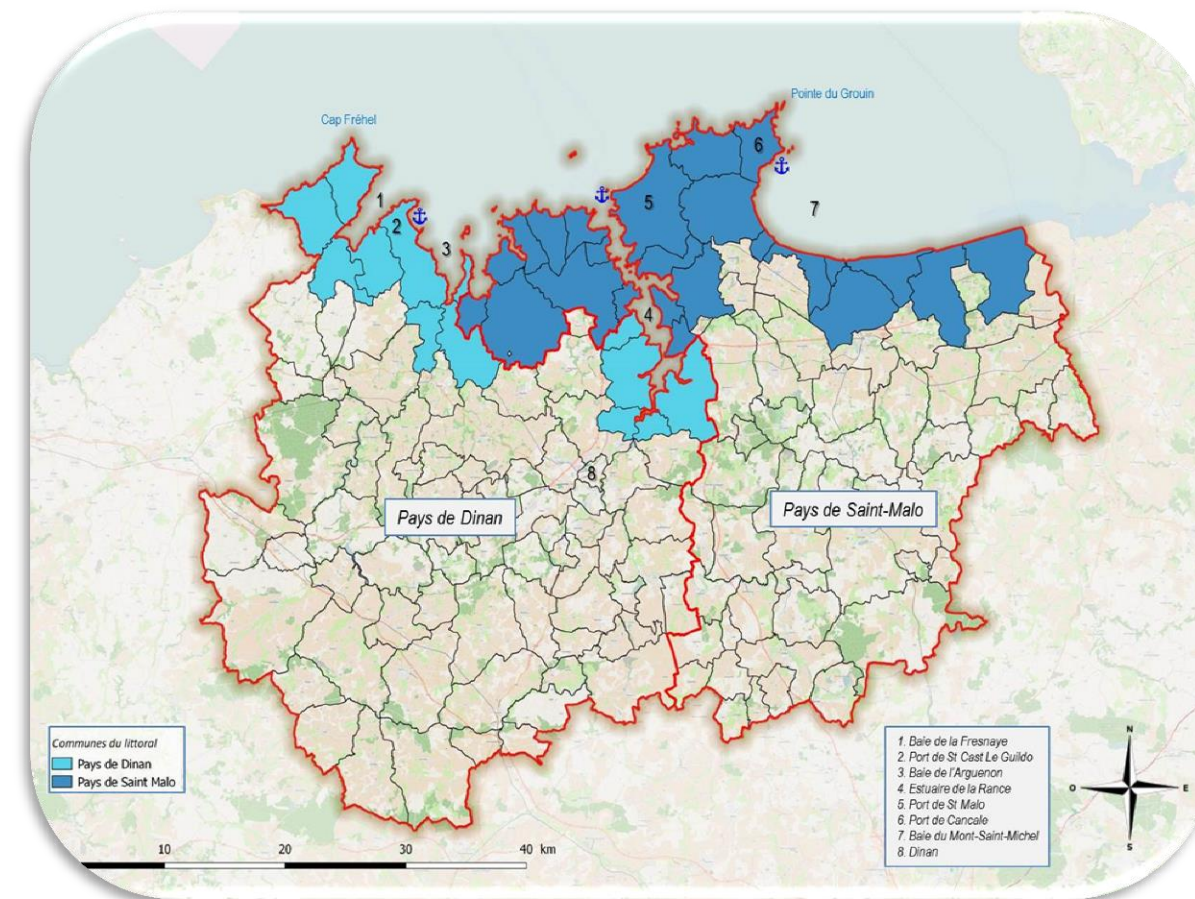
- ❖ Le secteur abrite le Lycée Public d'Enseignement Maritime Florence Arthaud de Saint-Malo, qui accueille 250 élèves et apprentis, inauguré en 2015.
- ❖ Le LPEM de St Malo dispense ses formations initiales de la seconde professionnelle au diplôme de BTS, dans plusieurs filières : aquacole, halieutique, commerce et électromécanique.
- ❖ L'établissement propose également des formations continues (machine, pont ou aquaculture) débouchant sur des diplômes et brevets maritimes permettant à leurs détenteurs d'être embarqués comme professionnels à bord d'un navire de pêche, de commerce ou de plaisance.



© Secula

ENJEUX ET AXES DE DEVELOPPEMENT EN COTE D'EMERAUDE – RANCE – BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

- ❖ **ENJEUX** : Les professionnels ont fait de la qualité de l'eau et de la préservation des milieux un enjeu prioritaire. Un environnement préservé permet aussi de contribuer à la valorisation qualitative des produits et aux entreprises d'accroître leur compétitivité. Les professionnels doivent aussi pouvoir disposer des installations et équipements structurants nécessaires à la vie de leurs entreprises. Par ailleurs, les filières demeurent malheureusement trop souvent méconnues et doivent donc être mises en valeur. Une meilleure connaissance des activités et des milieux est un préalable indispensable au maintien des filières aquacoles et halieutiques sur nos côtes. La recherche, la consolidation des connaissances et l'expérimentation dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture constituent donc un enjeu majeur à développer dans le cadre du volet territorial du FEAMP auquel doit être associé l'ensemble des parties prenantes.
- ❖ **AXES DE DEVELOPPEMENT** : **1) Axe connaissance** afin de mieux connaître et appréhender les activités halieutiques et aquacoles ainsi que l'environnement dans lequel elles s'exercent (études environnementales, études économiques, études de marchés, études sectorielles, etc.), **2) Axe infrastructure et équipement** afin de répondre aux besoins des professionnels (études, accompagnement des professionnels, aide au développement et nouveaux services, diversifications, point de ventes, transformation, etc.), **3) Axe valorisation** afin répondre à la nécessité de rendre compétitives les entreprises sur un marché globalisé et concurrentiel en valorisant les productions locales (mise en place d'actions de valorisations des produits de la mer, actions de communications et de promotions, études de potentialités de développements de nouvelles filières ou produits, etc.), **4) Axe promotion des métiers et des formations** afin de répondre au besoin de recrutement et renouvellement des générations de professionnels et de mettre en lumière ces filières insuffisamment connues (promotions des métiers de la mer et des filières pêche et aquacole sur nos côtes, actions de formations maritimes, découvertes des métiers, des produits, actions de communication interprofessionnelles, etc.).



Les Pays de Dinan et de St Malo s'associent autour d'un projet de développement durable des activités de pêche et d'aquaculture par le biais du volet territorial du FEAMP. Ce projet s'articule autour des notions de bassin de vie et de bassin maritime, permettant ainsi de faire abstraction des limites administratives terrestres. L'ensemble correspond à l'appellation « Côte d'Emeraude – Rance – Baie du Mont Saint-Michel » (CERBM), et répond à une unité géomorphologique, biologique et écosystémique, caractérisée par des filières halieutiques et aquacoles diversifiées et dynamiques. La zone éligible intègre les **EPCI littoraux des deux Pays**, soit un linéaire côtier s'étirant de Fréhel jusqu'à Roz-sur-Coesnon et incluant le bassin maritime de la Rance. En fonction des recompositions territoriales, cette délimitation pourra évoluer.

- ❖ Délimitation de la zone éligible (O → E) : CC Pays de Matignon (Pays de Dinan), CC Plancoët-Plélan (Pays de Dinan), CC Rance-Côte d'Emeraude (Pays de St Malo), CC Rance-Fréremur (Pays de Dinan), Dinan Communauté (Pays de Dinan), Saint-Malo Agglomération (Pays de St Malo), CC Pays de Dol de Bretagne (Pays de St Malo), CC de la Baie du Mont-Saint-Michel (Pays de St Malo)
- ❖ Nombre de communes concernées : 57 (Pays de Dinan) + 47 (Pays de St Malo) + = 104 communes dont 13 communes littorales (Pays de Dinan) et 24 communes littorales (Pays de St Malo).
- ❖ Population : 225 500 habitants
- ❖ Ports structurants accueillant des professionnels de la pêche ou de l'aquaculture : Saint-Cast-Le-Gualdo, Dinard, Saint-Malo, Cancale, Le Vivier-sur-Mer.
- ❖ Bassins de production aquacole : Baie de la Fresnaye, Baie de l'Arguenon, Bassin de la Rance, Baie du Mont.

ETAT DES LIEUX DE LA PÊCHE PROFESSIONNELLE

- ❖ La pêche professionnelle embarquée s'exerce à partir de deux ports principaux, St Malo et Saint-Cast-Le-Guildo, et d'un port secondaire, Cancale.
- ❖ Le nombre de bateaux de pêche dépendant du quartier maritime de St Malo (immatriculation SM) dont le port d'attache se situe sur la côte d'Emeraude s'élève à 60 pour la pêche côtière, 5 pour la pêche hauturière et 2 navires usines appartenant à la Compagnie des Pêches de St Malo. Dans le département Ille-et-Vilaine, on compte 67 navires de pêche actifs.
- ❖ Le nombre de bateaux de pêche dépendant du quartier maritime de St Briec (immatriculation SB) dont le port d'attache se situe sur la côte d'Emeraude s'élève à 22 pour la pêche côtière dont 18 à St Cast, 1 à Créhen, 3 à St Malo. A Saint-Cast-Le-Guildo, on compte 22 unités de pêche, toutes armées à la pêche côtière. Dans le département des Côtes d'Armor, on compte 273 navires actifs.
- ❖ La majorité des unités de pêche fait moins de 12 mètres, pour un âge moyen de 30 ans.



© Secula

- ❖ L'âge moyen des patrons de pêche est de 45 ans.
- ❖ A raison d'une moyenne de 2,5 emplois par unités de pêche, le nombre d'emplois à la pêche embarquée côtière et hauturière oscille entre 180 et 200.
- ❖ A cela s'ajoutent les 95 emplois de marins embarqués sur les navires usines Joseph Roty II (60) et Grande Hermine (35) de la Compagnie des Pêches de Saint-Malo, dont l'effectif total est de 350 personnes.
- ❖ A cela s'ajoutent les 40 emplois estimés à la pêche à pied professionnelle sur les gisements du secteur CERBM. Un même pêcheur peut obtenir plusieurs timbres délivré par le Comité Départemental des Pêches et Elevages Marins (CDPMEM) 22 ou 35 permettant d'exploiter plusieurs gisements. Ainsi, 33 pêcheurs à pied professionnels sont autorisés à travailler sur les gisements du Pays de St Malo et entre 23 et 25 timbres de pêche à pied sont délivrés pour exploiter sur les gisements du Pays de Dinan.
- ❖ **AU TOTAL, sur le secteur CERBM : 89 bateaux de pêche actifs et env. 335 emplois directs à la pêche (embarquée + à pied).**

Les espèces et les métiers de la pêche embarquée sur le secteur :

- *Coquille Saint-Jacques : drague et plongée bouteille*
- *Araignée : filet droit et casier*
- *Bulot : casier*
- *Praire, amande : drague*
- *Seiche : chalut de fond et casier*
- *Encornet : chalut de fond*
- *Homard, tourteaux : casier*
- *Poissons (sole, plie, rouget, raie, bar, lotte, etc.) : chalut de fond et filet*
- *Poissons (bar, lieu) : palangre*
- *Ormeau : plongée bouteille*



© Secula

- ❖ Les professionnels dont le port d'attache est situé sur CERBM pratiquent en général entre 2 et 4 métiers différents (VALPENA, 2013).
- ❖ Les volumes de pêche débarqués s'élèvent à plus de 1745 tonnes pour la criée de St Malo en 2013 pour une valeur estimée de 4,1 millions d'€. (Source : CDPMEM 35).
- ❖ Le volume débarqué par les pêcheurs castins à la criée d'Erquy s'élève quant à lui à 710 tonnes en 2014 pour une valeur estimée de 1,7 millions d'€ (Source : CAD 22).

Espèces	Tonnage (St Malo)	Tonnage (St Cast)
Coquille St Jacques	1219	575
Seiche	431	25
Encornet	32	4.5
Amande	/	1.3
Praire	27	59
Sole commune	8	1,3
Autres poissons et coquillages	61	/
Bulot	2500 (hors criée)	8
Crustacé	3000 (hors criée)	6
Ormeau	7 (hors criée)	0.2

- ❖ La Compagnie des Pêches de Saint-Malo produit chaque année 1500 tonnes de filets de cabillaud, 4000 tonnes de surimi et 4000 tonnes de crevettes, pour un chiffre d'affaire annuel estimé à 45 millions d'€ (source Compagnie des Pêches 2015). L'arrivée en septembre 2017 d'un nouveau navire usine en remplacement de La Grande Hermine permettra l'embauche de marins supplémentaires afin de permettre une rotation des équipages et une pêche toute l'année.

ETAT DES LIEUX DE L'AQUACULTURE

- ❖ L'aquaculture regroupe un large panel d'activité, dont la conchyliculture (élevage de coquillages). Sur le secteur CERBM sont implantées deux activités conchylicoles majeures : la mytiliculture (élevage de moules) et l'ostréiculture (élevage d'huîtres). L'élevage de l'huître creuse, majoritaire, s'effectue en surélevé, en zone intertidale. L'élevage de l'huître plate s'effectue en eau profonde. Une activité d'algoculture (culture d'algues) est également implantée en Rance.
- ❖ Sur le territoire du Pays de Dinan, l'activité conchylicole se pratique dans deux bassins de productions : la baie de la Fresnaye, entre Cap Fréhel et la Pointe de Saint-Cast-Le-Guildo, et la baie de l'Arguenon, entre la Pointe de la Garde et la Pointe du Chevet. Cet ensemble regroupé sous l'appellation de Bassin Arguenon-Fresnaye ne regroupe qu'une petite partie de l'ensemble des installations conchylicoles costarmoricaïnes.
- ❖ Sur le territoire du Pays de St Malo, l'activité conchylicole se pratique dans la Baie du Mont-Saint-Michel, de Cancale à la limite départementale entre l'Ille-et-Vilaine et la Manche, sur la commune de Roz-sur-Couesnon, cet ensemble correspondant à la totalité des installations conchylicoles brétiliennes.
- ❖ Le bassin Arguenon-Fresnaye regroupe 24 entreprises (CAD 22, 2015). Le nombre d'emplois directs lié s'élève à 84.
- ❖ La baie du Mont-Saint-Michel regroupe 120 entreprises (source DDTM 35, 2015). Le nombre d'emplois directs lié s'élève à 500 (CRC BN, 2013).
- ❖ L'estuaire de la Rance héberge une entreprise d'algoculture. Le nombre d'emplois direct lié est de 2.
- ❖ **AU TOTAL, sur le secteur CERBM : 138 entreprises et env. 586 emplois directs en aquaculture (conchyliculture + algoculture).**
- ❖ La surface exploitée par les conchyliculteurs du bassin Arguenon-Fresnaye s'élève à 55 km de lignes de bouchots pour la mytiliculture et 31 hectares de concessions ostréicoles sur estran. Les quantités produites s'élèvent à 2280 tonnes de moules et 575 tonnes d'huîtres creuses (CRC BN, 2013). En 2007, le chiffre d'affaire dégagé estimé par les entreprises du bassin Arguenon-Fresnaye était d'environ 5 millions d'€.



© Secula